

Responsable de l'atelier mécanique (1.10, Ouvrier spécialisé)

<u>Service</u> :	Service Infrastructures Publiques, Environnement et Sport (SIPES)	<u>Statut hiérarchique</u> :	employé-e
<u>Classification</u> :	8 - 10	<u>Taux d'activité</u> :	100 %

Mise à jour : avril 2019

1. POSITION STRUCTURELLE (hiérarchie)

1.1 Fonction du responsable de service et fonction du supérieur direct

Chef de section Voirie et ateliers

1.2 Nombre et fonction(s) des subordonnés directs

-

1.3 Suppléances

Remplace : /

Est remplacé par : ponctuellement par un ouvrier de voirie avec qualifications utiles dans le domaine d'activités de l'atelier mécanique

2. POSITION FONCTIONNELLE (relations)

Principalement les collaborateurs du Service infrastructures publiques, environnement et sport (SIPES), du Service de la Sécurité.

Ponctuellement :

Les membres de l'administration communale; les autorités et le public des manifestations communales.

Les fournisseurs de biens et services en lien direct avec le fonctionnement de l'atelier mécanique.

3. MISSIONS

3.1 Réaliser les travaux de mécanique nécessaires à l'entretien et la réparation du parc communal de véhicules et de machines.

3.2 Gérer l'atelier et en assurer un approvisionnement rationnel en pièces et fournitures.

3.3 Au besoin renforcer l'équipe Voirie en participant ponctuellement à la délivrance des prestations et selon les besoins en assurant la conduite d'un camion de levée des déchets.

4. ACTIVITES

4.1 Maintenance des véhicules et machines

- Evaluer et planifier les interventions à réaliser sur la parc véhicules et machines
- Réparer les véhicules, les machines et les vélos communaux.
- Assurer l'entretien mécanique courant des véhicules, établir des carnets de bord d'entretien.
- Réaliser les services réguliers des véhicules.
- Préparer les véhicules aux contrôles périodiques.
- Effectuer les tests anti-pollution.
- Assurer le dépannage ou la prise en charge des véhicules/machines.
- Evaluer les besoins de sous-traitances et les faire chiffrer.
- Définir les mandats avec les prestataires externes.
- Contrôler la bonne facture des travaux sous-traités ou réalisés à l'interne sur délégation.
- Contribuer à l'établissement du budget communal en chiffrant les besoins d'acquisition de véhicules et/ou machines ou leur renouvellement. Etablir des propositions répondant aux exigences de comparaisons des valeurs du marché selon les principes d'acquisition et de sélection déterminées par les autorités.

4.2 Gestion de l'atelier

- Entretien des différents espaces d'activités de l'atelier
- Fournir au chef de section les éléments nécessaires à l'établissement du budget communal pour ce qui a trait aux besoins de l'atelier et des services en terme de véhicules/machines.
- Conseiller lors de l'acquisition des machines et du matériel, établir des propositions.
- Préparer les commandes et dresser l'inventaire des fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier, selon le budget de fonctionnement.
- Assurer l'entretien des machines et du matériel de l'atelier.
- Encadrer toute personne venant renforcer le travail de l'atelier en veillant à la sécurité des personnes, biens et locaux.

4.3 Tâches particulières

- Réaliser le relevé des sinistres et procéder aux annonces aux assurances des accidents, avec le soutien du personnel administratif du SIPES. Faire le suivi des prises en charge, notamment des remplacements/réparations.
- Aider l'équipe de la Voirie, notamment pour le montage des tentes, la mise en place des tables et des bancs.
- Intégrer l'équipe de la Voirie pour la viabilité hivernale, assurer des piquets, notamment le week-end.
- Respecter les dispositions légales en matière de sécurité

4.4 Divers

- Accomplir toutes tâches nécessitées par les besoins du service.

5. COMPETENCES (décisions)

5.1 Financières

Aucune

6. VALEURS-CLE

- Le parc automobile communal comporte notamment 2 camions, 2 balayeuses, 1 tracteur. parmi une cinquantaine de véhicules
- Le parc des machines telles que tondeuses, souffleuses (thermiques et électriques), débroussailleuses se composent d'env 150 machines.
- Le parc des vélos communaux, mécaniques et électriques est confié à l'externe mais peut faire l'objet de dépannage/ajustement.

Liste des machines:

- 1 lift véhicule 3,5 to
- 1 équilibreuse de roues et 1 machine à pneus
- 1 local de recharge batteries
- 1 lift pour les petits véhicules

7. PROFIL

7.1 Formation

- Certificat fédéral de capacité de mécanicien d'automobiles ou mécanicien en maintenance VL ou PL.

7.2 Expérience professionnelle

- Expérience confirmée (10 ans) avec intervention sur différents types de véhicules, légers, agricoles ou poids lourds.

7.3 Spécificités

- Esprit d'initiative et autonomie dans le travail.
- Sens des responsabilités.
- Souplesse d'horaire selon nécessités.
- Aisance relationnelle.
- Etre à l'aise avec les tâches administratives (tenue à jour des dossiers des véhicules).

8. SIGNATURES

Chef de service : Gérald Escher	Date & signature :
Titulaire (prénom, nom) :	Date & signature :
Pour le SRH : Gérald Rüeggsegger, Chef du personnel	Date & signature :

Nb : Dans un souci de lisibilité, le texte est rédigé au masculin. Le vocabulaire utilisé fait toutefois référence tant aux femmes qu'aux hommes.